



Conseil économique et social

Distr. générale
30 janvier 2013
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dixième session

Istanbul (Turquie), 8-19 avril 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Aux termes du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts, les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, y compris le financement, constituent une question intersectorielle qui doit être examinée à chaque session. À la session extraordinaire de sa neuvième session, tenue en octobre 2009, le Forum des Nations Unies sur les forêts a adopté une résolution à ce sujet, par laquelle il a décidé de créer un Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts et d'établir un processus de facilitation. À sa neuvième session, le Forum a examiné le rapport du Groupe spécial intergouvernemental d'experts sur les travaux de sa première réunion et a étudié l'action du processus de facilitation. Dans la résolution intitulée « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté » qu'il a adoptée à sa neuvième session, le Forum a souligné l'importance des activités menées entre les sessions en vue de préparer la deuxième réunion du Groupe spécial, en janvier 2013. Conformément à la résolution qu'il a adoptée à sa session extraordinaire, le Forum doit prendre une décision sur le financement des forêts durant sa dixième session. Le présent rapport décrit les activités relatives au financement des forêts entreprises entre les sessions, de février 2011 à janvier 2013. Il contient des recommandations sur les options en matière de financement des forêts et les mesures émanant de toutes les sources et concernant tous les types de forêts ainsi que les arbres hors forêts, fondées sur les résultats des travaux menés entre les sessions, pour que le Forum les examine à sa dixième session.

* E/CN.18/2013/1.



I. Introduction

1. Aux termes du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts, les moyens de mise en œuvre sont au nombre des questions intersectorielles à examiner à chaque session.

2. Lors de la session extraordinaire de sa neuvième session, tenue en octobre 2009, le Forum a adopté une résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2, par. 3), par laquelle il a créé un Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement des forêts et établi un processus de facilitation. Le Conseil économique et social a pris note du rapport du Forum sur les travaux de la session extraordinaire, dans sa décision 2009/268.

3. Le mandat du Groupe spécial d'experts consiste à élaborer des propositions de stratégies visant à mobiliser des ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêt (instrument concernant les forêts) (voir résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe), afin notamment de renforcer et d'améliorer l'accès aux ressources et de créer un mécanisme financier mondial volontaire pour les forêts compte tenu, entre autres, des résultats de l'examen, par le Forum, du fonctionnement du processus de facilitation, des vues des États Membres et de l'examen des instruments et processus relatifs au financement de la gestion durable des forêts.

4. Comme suite à la résolution précitée, le Groupe spécial d'experts à composition non limitée devait se réunir à deux reprises, à savoir avant les neuvième et dixième sessions du Forum, et présenter ses recommandations finales au Forum, à sa dixième session pour examen et décision. En conséquence, à sa neuvième session, le Forum a examiné le rapport de la première réunion du Groupe spécial d'experts, tenue en septembre 2010 à Nairobi (E/CN.18/2011/13) et étudié le fonctionnement du processus de facilitation.

5. Dans la résolution intitulée « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté » qu'il a adoptée lors de sa neuvième session, le Forum a souligné l'importance des activités menées entre les sessions pour préparer la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts (E/2011/42-E/CN.18/2011/20, par. 2). Une déclaration ministérielle a également été adoptée à la neuvième session, aux termes de laquelle les ministres se sont engagés à prendre une décision significative sur le financement des forêts à la dixième session du Forum (ibid., par. 1, projet de décision I).

6. Une large gamme d'activités concernant le financement des forêts ont été réalisées entre les sessions et sont décrites dans le présent rapport; leurs résultats ont été présentés au Groupe spécial d'experts, à sa deuxième réunion. Le rapport du Groupe spécial d'experts sur les travaux de sa deuxième réunion figure dans le document E/CN.18/2013/12.

7. Le présent rapport a été établi afin de faciliter les délibérations sur la mise en œuvre de la gestion durable des forêts à la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'exposer au Forum les activités menées entre les sessions au sujet du financement des forêts, y compris le fonctionnement du processus de

facilitation et les textes issus de la deuxième réunion du Groupe spécial, de sorte que le Forum puisse prendre une décision sur le financement des forêts.

II. Rapport sur les activités menées dans le cadre du processus de facilitation

A. Fonctions du processus de facilitation

8. Par la résolution qu'il a adoptée lors de la session extraordinaire tenue à l'occasion de sa neuvième session, le Forum a décidé de créer un processus de facilitation. Ce processus a les fonctions ci-après (voir E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2, par. 3, et E/2011/42-E/CN.18/2011/20, par. 2) :

a) Aider à mobiliser et à promouvoir des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances aux fins d'une gestion durable des forêts;

b) Aider à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances et à y accéder aux fins d'une gestion durable des forêts, compte tenu des politiques et des stratégies nationales;

c) Déterminer, faciliter et simplifier l'accès à toutes les sources de financement aux fins d'une gestion durable des forêts;

d) Identifier les obstacles, les lacunes et les possibilités pour le financement d'une gestion durable des forêts;

e) Aider les pays à élaborer des stratégies nationales de financement aux fins d'une gestion durable des forêts dans le cadre de programmes forestiers nationaux ou leur équivalent, comme il est demandé dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

f) Faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le renforcement des capacités dans les pays en développement;

g) Donner des conseils sur demande et échanger des exemples de bonnes pratiques s'agissant de la création de conditions propices à une gestion durable des forêts, notamment de la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, afin d'attirer les investissements des secteurs public et privé et les financements philanthropiques;

h) Renforcer la coordination, la coopération et la cohésion entre les sources et mécanismes de financement correspondants, afin d'améliorer l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts à tous les niveaux, et d'utiliser plus efficacement les ressources financières disponibles aux fins de sa mise en œuvre;

i) Chercher à repérer les obstacles à l'accès au financement, en particulier pour les pays en développement et les pays en transition, proposer des moyens de simplifier les procédures suivies et aider les pays à éliminer les obstacles, examiner les effets et les synergies des activités transsectorielles et communes à plusieurs institutions sur le financement des forêts;

j) Encourager les institutions pertinentes, notamment les institutions financières internationales, selon le cas, à travailler en concertation étroite avec les processus forestiers régionaux pour développer encore les moyens de mobiliser des ressources de toutes provenances et de systématiser les objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans leurs programmes.

B. Activités du processus de facilitation

9. Il importe de relever que le processus de facilitation est un processus consultatif et non un mécanisme de financement. Le processus de facilitation opère en partenariat avec différents mécanismes de financement, son action et celle de ces derniers devant se compléter et s'appuyer mutuellement.

10. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a lancé le processus de facilitation immédiatement après l'adoption de la résolution lors de la session extraordinaire de la neuvième session du Forum, en entreprenant un projet visant à identifier les obstacles, les lacunes et les possibilités s'agissant du financement d'une gestion durable des projets dans les petits États insulaires en développement et dans les pays à faible couvert forestier. Ce projet a été retenu pour le démarrage du processus de facilitation sur la base des conclusions de l'étude réalisée en 2008 par le Groupe consultatif sur le financement du Partenariat de collaboration sur les forêts, selon lesquelles ce sont les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier qui ont le plus pâti de la diminution des ressources fournies par les bailleurs de fonds aux fins de la gestion durable des forêts au cours des 20 dernières années. Le financement de projet a été assuré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Fonds pour l'environnement mondial.

11. Onze études préliminaires sur le financement des forêts, portant sur 49 pays à faible couvert forestier et 38 petits États insulaires en développement, ont été réalisées. Elles ont constitué la base des débats menés au cours de quatre ateliers interrégionaux qui ont regroupé des experts et des praticiens aux niveaux national, régional et international. Les deux ateliers destinés aux pays à faible couvert forestier se sont tenus à Téhéran, du 12 au 17 novembre 2011 et à Niamey, du 30 janvier au 3 février 2012¹.

12. Plusieurs recommandations et conclusions ont été adoptées à la fin de ces ateliers. À Téhéran, les participants sont convenus entre autres : a) de contribuer davantage à l'instauration d'un environnement propre à faciliter et à encourager la participation du secteur privé; b) de faire appliquer les lois et d'assurer la gouvernance pour empêcher les compagnies d'épuiser les ressources naturelles; et c) de promouvoir la restauration du paysage forestier dans les pays où de telles possibilités existent, en particulier les pays à faible couvert forestier.

13. À Niamey, les participants ont insisté sur la nécessité : a) d'étudier toute la gamme des produits forestiers non ligneux, dont les arbres fruitiers en Asie centrale et le karité et la gomme arabique au Sahel et en Afrique de l'Ouest; b) de reconnaître que les arbres hors forêts sont un élément de la gestion durable des forêts, car ils constituent un lien entre les forêts et d'autres types de couverture végétale.

¹ Les rapports de la réunion sont disponibles à l'adresse ci-après : <http://www.un.org/esa/forests/facilitative-process.html>.

14. Les deux ateliers destinés aux petits États insulaires en développement se sont tenus du 23 au 27 avril 2012 à Port of Spain et du 23 au 27 juillet 2012 à Nadi (Fidji). Les participants à l'atelier de Port of Spain ont souligné la nécessité de : promouvoir la pleine évaluation économique des forêts, y compris la contribution des forêts à d'autres secteurs; tirer parti des processus régionaux existants, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, l'Association des États de la Caraïbe, le secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en vue de promouvoir la coopération et la coordination régionales et Sud-Sud. À Nadi, les participants ont demandé de promouvoir une approche paysagère, dans toute la mesure possible, pour prendre conscience des relations, y compris d'ordre financier, qui existent entre les forêts et d'autres types d'utilisation des sols. Dans les petits États insulaires en développement, l'approche paysagère s'étend des crêtes aux récifs. Les participants ont également été conscients de la nécessité de promouvoir des sources nationales de financement des forêts et notamment des politiques budgétaires, en vue de susciter un appui général et à long terme en faveur des forêts.

15. Un projet parallèle et analogue de facilitation du financement des forêts en Afrique et dans les pays les moins avancés a été entrepris par le secrétariat du Forum, avec un financement de l'Allemagne et de la Suède. Quatre rapports macroéconomiques et quatre monographies de pays ont permis d'analyser en profondeur le contexte institutionnel, géographique et économique du financement de la gestion durable des forêts en Afrique et dans les pays les moins avancés aux niveaux national, régional et international. Les études ont recensé les principaux problèmes de financement dans ces pays et proposé des suggestions en vue de mobiliser un financement accru pour les forêts, en tenant compte des relations entre secteurs et notamment des incidences d'autres secteurs, tels que l'agriculture et les transports, sur le financement de la gestion durable des forêts. Elles ont également bénéficié des conclusions et des enseignements du projet antérieur sur les pays à faible couvert forestier et les petits États insulaires en développement.

16. Ces études ont été examinées lors de deux réunions interrégionales, qui se sont tenues du 11 au 13 décembre 2012 à Nairobi et du 8 au 10 janvier 2013 à Dakar. Vingt-huit États d'Afrique et États les moins avancés, ainsi que d'autres parties prenantes, ont participé aux deux réunions et recensé des recommandations essentielles sur les mesures à prendre en matière de financement des forêts en Afrique et dans les pays les moins avancés¹.

C. Évaluation des résultats et éventuelles activités futures du processus de facilitation

17. La résolution adoptée par le Forum lors de la session extraordinaire de sa neuvième session a défini plusieurs fonctions du processus de facilitation et mis l'accent sur les spécificités de divers groupes de pays. Toutes les fonctions du processus de facilitation présentent la même importance et il ne fait nul doute qu'elles devront toutes être mises en œuvre dans les différentes catégories de pays recensées dans la résolution.

18. Le processus de facilitation a réalisé plusieurs projets et s'est employé à recenser les lacunes, les obstacles et les possibilités en matière de financement des forêts, avec la participation de plus de 120 pays et de 14 organisations internationales et donateurs.

19. Le processus de facilitation a été extrêmement utile aux pays dans les efforts qu'ils déploient pour relever les défis en matière de financement des forêts. Il a aidé un grand nombre de pays à œuvrer de concert sur des problèmes d'intérêt commun et à trouver des solutions. Il peut faire encore bien davantage pour ces pays et d'autres parties prenantes. En collaboration avec d'autres organismes, le processus de facilitation peut jouer un rôle d'intermédiaire pour améliorer l'accès des pays au financement des forêts et les aider à recenser des sources de financement.

20. Le processus de facilitation peut également aider les pays à l'échelon national en établissant une panoplie de financements des forêts pour aider les pays à concevoir des stratégies nationales de financement des forêts tenant compte des politiques et des stratégies nationales.

21. Il convient de mentionner que les travaux du processus de facilitation sont intégralement financés par des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts. En raison des effectifs et des ressources financières limités dont il dispose actuellement, le processus de facilitation n'a pas pu entreprendre immédiatement des activités pour s'acquitter de l'intégralité de son mandat. Si le processus de facilitation disposait de ressources suffisantes, il pourrait mettre en œuvre un plan à long terme pour remplir toutes les fonctions qui lui ont été confiées ainsi que les recommandations émanant des activités intersessions relatives au financement des forêts. Ainsi, un projet analogue à celui concernant les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier (voir par. 10) pourrait être réalisé pour les autres catégories de pays énoncées dans la résolution adoptée par le Forum lors de la session extraordinaire de sa neuvième session. Il serait également possible d'améliorer la coordination et la coopération des donateurs en recensant les domaines dans lesquels elles font encore défaut et on pourrait étudier les moyens d'harmoniser les différentes données des donateurs sur le financement des forêts.

22. Compte tenu de ce qui précède, le Forum souhaitera peut-être examiner les activités menées dans le cadre du processus de facilitation, fournir des orientations sur la marche à suivre et recenser les ressources correspondantes.

III. Étude de 2012 sur le financement des forêts réalisée par le Groupe consultatif du Partenariat de collaboration sur les forêts

23. Dans sa résolution relative aux forêts au service des populations, le Forum a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à étoffer et à mettre à jour le rapport financier de 2008 établi par le Groupe consultatif du Partenariat pour la collaboration sur les forêts chargé des question financement². Aux

² Marku Simula, *Financing Flows and Needs to Implement the Non-Legally Biding Instrument on All Types of Forests*, Groupe consultatif du Partenariat pour la collaboration sur les forêts chargé des questions de financement (http://www.profor.info/sites/profor.info/files/Analyzing_Financing_Flows.pdf).

paragraphe 28, 29, 32 a) et 34 de cette résolution, le Forum a exposé la portée et les principaux éléments de l'étude du Groupe consultatif.

A. Portée et teneur de l'étude du Groupe consultatif du financement

24. L'étude de 2012 du Groupe du financement des forêts comporte six chapitres, qui font suite aux demandes figurant dans la résolution. Le chapitre 1 examine les courants financiers de toutes provenances destinés aux forêts. Le chapitre 2 analyse les perspectives du financement relatif aux forêts, traitant notamment des changements climatiques, de la diversité biologique, de la gestion durable des sols et des forêts, de la dégradation des sols et de la désertification. Il examine également les ressources financières nécessaires pour les processus d'administration et d'application de la loi forestière, ainsi que le transfert des écotechnologies et le renforcement des capacités. Le chapitre 3 expose les modifications dans des domaines thématiques, dans des régions géographiques ou dans des groupes de pays s'agissant du financement des forêts et recense les lacunes et les besoins. Le chapitre 4 décrit les obstacles à l'accès aux ressources destinées aux forêts et présente une analyse globale des principaux obstacles rencontrés par les pays et d'autres parties prenantes. Sur la base de cette analyse, il fait des propositions pour surmonter les obstacles. Le chapitre 5 expose un certain nombre de réussites en matière de financement des forêts.

25. Le chapitre 6 décrit des mesures afin de mobiliser un financement de toutes provenances et pour tous les types de forêts, à tous les niveaux. Il présente des suggestions en vue de renforcer les mécanismes et les instruments existants relatifs aux forêts, au niveau mondial. Il examine également les avantages et les inconvénients liés à la création d'un fonds mondial volontaire pour les forêts et présente certaines suggestions.

26. L'étude a été établie sur la base de données et de renseignements tirés des bases de données disponibles sur les activités de financement des forêts aux niveaux mondial et régional, des apports des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, de publications sur le financement des forêts et de communications de consultants et d'experts. En outre, un questionnaire concernant les activités de financement des forêts menées aux niveaux national et sous-national a été adressé aux pays disposant d'un référent national du Forum des Nations Unies sur les forêts. L'étude a repris les recommandations issues des trois premières réunions du processus de facilitation sur le financement des forêts dans les pays à faible couvert forestier et dans les petits États insulaires en développement.

27. Généralement, des problèmes analogues ont été rencontrés en 2012 et en 2008 dans l'établissement de l'étude. Les renseignements relatifs aux sources nationales de financement des forêts, d'origine publique et privée, demeurent plus limités que ceux relatifs aux sources internationales. Des différences persistent entre les pays ayant soumis des rapports s'agissant de la couverture thématique. L'accès limité à l'information, en particulier concernant le secteur privé et au niveau national dans de nombreux pays continue à poser problème. Les données relatives aux forêts continuent à être agrégées à celles relatives à d'autres secteurs et d'importantes lacunes persistent.

28. L'accès aux données relatives à l'aide publique au développement reste difficile, car les principes directeurs établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour consigner les flux financiers destinés au secteur forestier ont une portée plus restreinte que l'action du Forum sur le financement des forêts. Des différences persistent en matière de normes d'établissement des rapports à l'intention de l'OCDE, par les pays et par les organisations; entre autres, certains pays incluent dans l'aide publique au développement et les crédits et les prêts bilatéraux à conditions de faveur. Le risque de double comptabilisation des flux d'aide publique au développement acheminés par des organisations multilatérales persiste.

29. En outre, il est difficile de déterminer correctement la valeur de nombreux biens et services relatifs au secteur forestier, dont le bois d'œuvre et les produits forestiers non ligneux, puisque ces produits ne sont pas tous vendus sur les marchés officiels. De même, il est difficile d'évaluer les services rendus par les forêts, tels que l'atténuation des changements climatiques et la séquestration du carbone, car ils ne sont pas souvent commercialisés et n'apparaissent pas dans les statistiques économiques. Il en est résulté une sous-évaluation systématique et grave des biens et services d'origine forestière dans les statistiques officielles, ce qui constitue un problème supplémentaire pour le recensement complet de toutes les sources de financement des forêts.

B. Points clefs de l'étude de 2012

30. L'étude de 2012 fournit beaucoup plus d'informations techniques que les précédentes, en dépit de toutes les limites. Elle recense les connaissances sur le financement des forêts obtenues auprès de sources multiples, dont les experts gouvernementaux, locaux et nationaux, d'autres experts et des représentants d'organismes multilatéraux. Elle présente les principales conclusions sur l'état du financement des forêts dans le monde.

31. D'après l'étude, les besoins mondiaux annuels de financement pour la gestion forestière durable s'établiraient entre 70 et 160 milliards de dollars des États-Unis. Au plan mondial, les ressources restent insuffisantes pour traiter de manière équilibrée l'ensemble des sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts, énoncés dans l'instrument concernant les forêts.

32. La plupart des pays sont dans l'incapacité de mobiliser suffisamment de fonds publics pour le secteur forestier et le réinvestissement des recettes dans la gestion forestière a été minime. Certains organismes publics en charge des forêts ont été transformés en entreprises commerciales semi-autonomes pour améliorer l'autofinancement du secteur forestier. Une autre tendance notable consiste à créer des fonds nationaux des forêts pour mobiliser des financements additionnels en provenance d'autres sources.

33. Les apports d'aide publique au développement ont augmenté en moyenne de 125 % entre 2002-2004 et 2008-2010, essentiellement en raison des financements liés au programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts « plus » la conservation (REDD-plus). Ainsi, le quatrième objectif d'ensemble relatif aux forêts, s'agissant de l'aide publique au développement, a été atteint. Les pays à fort couvert forestier ont bénéficié de la plus grande part de l'aide publique au

développement. Toutefois, le financement des forêts continue à diminuer dans la plupart des pays à fort couvert forestier présentant des taux de déforestation faibles, dans les pays à faible couvert forestier et dans les petits États insulaires en développement. L'aide publique au développement affectée à la foresterie et destinée aux pays à faible couvert forestier et aux petits États insulaires en développement continue à diminuer.

34. Le secteur privé, y compris les collectivités forestières, les petits exploitants, la branche d'activité et autres investisseurs, est une source majeure de financement en faveur des forêts qui prend essentiellement la forme d'investissements dans les forêts exploitées en vue de la production de bois. Les nouveaux investisseurs privés viennent généralement de secteurs autres que l'industrie forestière et cherchent des combinaisons convenables de rendements financiers et de niveaux de risque. Les petits exploitants ont un accès limité au financement comparativement aux grands producteurs et la gestion durable des forêts naturelles bénéficie de financements restreints, contrairement aux forêts plantées et aux zones protégées.

35. Les mécanismes existants, nouveaux et émergents, de financement en faveur des forêts ont fourni d'importantes ressources, principalement liées aux changements climatiques et, dans une moindre mesure, à la biodiversité.

36. D'après les estimations, le programme REDD-plus pourrait contribuer au financement des forêts à hauteur de 6,2 milliards de dollars des États-Unis en 2020. Des contributions se montant à quelque 4 milliards de dollars ont été annoncées pour la période 2010-2012. Toutefois, hormis le programme REDD-plus, un grand nombre des initiatives liées au carbone n'ont qu'un petit nombre ou pas d'activités concernant les forêts. Les programmes de rémunération des services à l'écosystème ne sont pas encore mis en œuvre à grande échelle et nécessitent des cadres politiques favorables ainsi que la mise au point de mécanismes de financement fondés ou non sur le marché.

37. Au nombre des autres obstacles à la mobilisation du financement des forêts, on peut citer les conditions peu propices, le manque de moyens, les inquiétudes des bailleurs de fonds et des investisseurs quant à la gouvernance, la précarité des régimes fonciers, les activités illégales, les problèmes associés à l'éligibilité et la complexité des procédures d'accès aux ressources externes. Dans certains cas, ce problème a été exacerbé par l'emploi inefficace des ressources disponibles.

38. Le succès du financement en faveur des forêts dépend pour l'essentiel d'un soutien politique fort, de bons systèmes de gouvernance, d'une mise en œuvre efficace, énergique et souple et de la participation des collectivités forestières et des autres parties prenantes. L'étude souligne qu'il n'existe pas une solution unique pour résoudre le problème du financement des forêts et qu'il faudrait mettre en œuvre un ensemble de mesures à tous les niveaux.

39. Dans cet objectif, l'étude conclut que les stratégies nationales de financement du secteur forestier devraient viser à mobiliser un financement supplémentaire et à employer les ressources avec plus d'efficacité, tout en établissant des relations avec les secteurs et les objectifs des programmes forestiers. La mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts doit être renforcée à tous les niveaux. Pour progresser régulièrement, il est essentiel d'améliorer les statistiques et la collecte des données sur les flux de financement affectés à la gestion durable des forêts et aux domaines connexes, à tous les niveaux, et il convient de renforcer les

mécanismes pertinents pour combler les lacunes en matière de données et obtenir des données cohérentes et exactes.

40. L'accès aux ressources fournies par les mécanismes existants de financement du secteur forestier pourrait être amélioré grâce à l'adaptation des critères de financement du secteur public et à la rationalisation des procédures pertinentes. Il conviendrait également de renforcer les mécanismes de financement existants concernant les forêts et de constituer un ou plusieurs nouveaux fonds afin de répondre aux besoins et de combler les lacunes que les mécanismes existants ne permettent pas d'aborder.

IV. Initiative du Partenariat de collaboration sur les forêts

41. Dans la résolution intitulée « Les forêts au service des populations », le Forum a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à participer activement, entre les sessions du Forum, aux activités relatives au financement des forêts et les a engagés à envisager une initiative des organisations à l'appui du travail du Forum sur le financement des forêts.

42. En conséquence, le secrétariat du Forum et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec l'appui d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et grâce à des contributions volontaires fournies par des pays donateurs, ont organisé conjointement l'Initiative, qui s'est tenue à Rome, du 19 au 21 septembre 2012. Cette initiative a visé à faire mieux comprendre et connaître l'état du financement relatif aux forêts et les divers défis que les parties prenantes doivent relever. L'étude de 2012 du Groupe consultatif sur le financement des forêts a été présentée pour la première fois à l'Initiative. Les participants ont tenu des débats enrichissants et profonds sur les conclusions de l'étude et ont échangé des renseignements sur les faits nouveaux concernant le financement des forêts.

43. Les participants à l'Initiative ont recensé certaines mesures, recommandations et suggestions essentielles sur la mobilisation d'un financement pour tous les types de forêts aux niveaux national et international. Il s'agissait entre autres de renforcer la collaboration intersectorielle et interdépartementale, de faciliter l'accès des pays au financement, d'intégrer la planification du financement des forêts, de faire des forêts un domaine d'intervention spécifique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), d'améliorer l'accès à des données cohérentes et exactes pour tous les secteurs, de créer un environnement propice au financement et d'envisager un instrument ou une convention au niveau mondial concernant spécifiquement les forêts et la création d'un ou de plusieurs fonds mondiaux pour les forêts.

44. Les participants ont également examiné des mesures visant à combler les lacunes et à répondre aux besoins en matière de financement des forêts et à tirer parti des possibilités aux niveaux national, régional et international, à renforcer les mécanismes de financement qui permettent de promouvoir les multiples fonctions des forêts, à faire mieux comprendre les possibilités qu'offre le secteur privé en matière de financement des forêts et à mobiliser les réseaux sous-régionaux et régionaux.

45. Lorsqu'ils ont défini les possibilités de financement des forêts, les participants ont souligné qu'il était important d'utiliser le potentiel du processus de facilitation et des services de courtage pour améliorer l'accès au financement des forêts, d'apporter une attention particulière aux forêts des terres arides et à la situation des pays à faible couvert forestier, des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés dans toutes possibilités de financement des activités forestières, d'affecter un financement spécifique au comblement des lacunes en matière de financement des sept éléments de la gestion forestière durable, d'employer des nouveaux mécanismes de financement tels que le Fonds vert pour le climat et le programme REDD-plus et de renforcer la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts, en recourant à toutes les sources de financement de tous les niveaux. Les coprésidents de l'Initiative ont établi un résumé des mesures essentielles, des recommandations et des suggestions exposées durant la réunion et l'ont présenté au Groupe spécial d'experts sur le financement des forêts, à sa deuxième réunion (E/CN.18/AEG/2013/2, annexe).

V. Autres activités relatives au financement des forêts tenues entre les sessions

A. Étude sur les incidences du prix du carbone sur le financement des forêts

46. Suite à la décision de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali en décembre 2007, tendant à envisager des démarches générales et des mesures d'incitation positives pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans le contexte de la Convention-cadre, les bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires portent un enthousiasme sans précédent au financement des forêts, dans l'optique des changements climatiques.

47. L'importance accordée au financement du programme REDD-plus constitue un défi pour d'autres formes de financement des forêts, en particulier à court terme, car ces formes de financement peuvent être détournées en faveur du programme REDD-plus ou rebaptisées REDD-plus. Davantage de recherches sont nécessaires pour déterminer la mesure dans laquelle le financement aux fins de la gestion durable des forêts dans le cadre du programme REDD-plus, décrit dans l'instrument concernant les forêts, a augmenté réellement ou s'il s'agit seulement d'une impression. En outre, il est important de recenser les mesures nécessaires pour répartir comme il convient le financement entre les domaines thématiques et les secteurs géographiques qui ne sont pas actuellement visés par le programme REDD-plus, en prêtant une attention particulière aux pays à faible couvert forestier, aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés et aux pays à fort couvert forestier et faible taux de déboisement.

48. Il faudrait également déterminer la mesure dans laquelle le programme REDD-plus a joué un rôle de catalyseur ou a entravé les marchés sous-nationaux des produits forestiers ligneux et non ligneux et s'il a perturbé les programmes et projets de développement socioéconomiques parallèles : il faudrait également évaluer les

incidences du programme REDD-plus sur l'exclusion de certaines pratiques de gestion forestière, comme les plantations, sur la préservation des connaissances et des valeurs des populations autochtones et traditionnelles s'agissant des forêts, sur l'occupation foncière et les droits coutumiers d'utilisation des sols et la mesure dans laquelle REDD-plus a amélioré la cohésion et la coordination des mécanismes et organismes compétents.

49. Afin d'examiner certaines des incidences du programme REDD-plus sur le financement des forêts en général, le Gouvernement norvégien et le secrétariat du Forum ont signé un mémorandum d'accord aux termes duquel ils ont commandé une étude afin de déterminer les incidences qu'aurait, sur l'économie et le financement des forêts et l'utilisation connexe des sols, la fixation d'un prix du carbone des forêts dans le cadre d'un financement du programme REDD-plus fondé sur les résultats. Les conclusions de l'étude ont été présentées au Groupe spécial d'experts sur le financement forestier, lors de sa deuxième réunion³. Toutefois, il faudra effectuer davantage de recherches pour mieux comprendre les incidences du mécanisme de REDD-plus sur le financement des forêts.

B. Séance officielle d'information à composition non limitée

50. En application du paragraphe 38 de la résolution sur les forêts au service des populations, les coprésidents du Groupe spécial d'experts ont organisé, lors de sa première réunion, une séance officielle d'information à composition non limitée, le 19 novembre 2012, pour exposer aux États Membres les progrès réalisés s'agissant des préparatifs de la deuxième réunion du Groupe spécial.

C. Synthèse des communications techniques sur le financement des forêts

51. Comme suite au paragraphe 24 de la résolution sur les forêts au service des populations, 11 communications ont été reçues de pays. Une synthèse a été établie et présentée au Groupe spécial à sa deuxième réunion⁴ pour qu'il l'examine, conjointement avec d'autres documents établis entre les sessions.

D. Les forêts et le développement économique

52. Le secrétariat du Forum a établi des monographies sur la contribution économique des forêts, les forêts et les relations intersectorielles et l'évolution des options futures et les contributions des forêts. Ces études exposent les résultats des travaux de recherche les plus récents relatifs au thème principal de la dixième session du Forum et visent à aider les experts en matière de financement des forêts qui sont membres du Groupe spécial à concevoir les relations concrètes des mesures relatives au financement des forêts. Elles aident également les experts à examiner la question des forêts compte tenu de l'évolution de la situation aux niveaux national,

³ Disponible sur http://www.un.org/esa/forests/pdf/ahég/ahég2/AHEG2_Carbon_Johnson_Takimoto.pdf.

⁴ Disponible sur http://www.un.org/esa/forests/pdf/ahég/ahég2/AHEG2_BKpaper1_compilation.pdf.

régional et international (montée de l'urbanisation, hausse du cours des produits de base, distorsions en matière de sécurité alimentaire, d'énergie, manque d'eau et de terres arables) ainsi que des incidences de la croissance démographique.

E. L'agenda pour le développement pour l'après-2015 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

53. Deux importants processus intergouvernementaux concernant l'agenda pour le développement pour l'après-2015 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012 concernent les travaux du Forum, y compris ses débats relatifs au financement des forêts (voir E/CN.18/2013/6). Dans ce contexte et comme suite à la décision du Bureau du Forum à sa dixième session, le secrétariat a établi une note sur ces processus à l'intention du Groupe spécial d'experts, à sa deuxième réunion (E/CN.18/AEG/2013/INF/2).

VI. Deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier

54. La deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne, du 14 au 18 janvier 2013. Y ont assisté plus de 150 experts venus de 75 pays et 23 organisations et processus régionaux et internationaux, ainsi que des grands groupes et des experts indépendants. Les experts ont entendu plusieurs exposés sur les conclusions de l'étude de 2012 sur le financement des forêts, sur le résumé des coprésidents concernant l'Initiative sur le financement des forêts menée par des organisations, sur les réunions consacrées au processus de facilitation du financement des forêts, sur l'étude sur les incidences du prix du carbone sur le financement des forêts et sur le financement des forêts par le secteur privé ainsi que sur d'autres documents, dont les monographies sur les forêts et le développement économique⁵. Deux intervenants de marque ont exposé leurs vues sur les stratégies praticables et réalistes en matière de financement des forêts.

55. Ces exposés et les débats interactifs qui les ont suivis ont permis de recenser les mesures qu'il faudrait adopter pour mobiliser un financement en faveur des forêts à tous les niveaux et de toutes provenances.

56. Les participants à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts ont souligné que l'évolution de la situation mondiale, comme par exemple la montée de l'urbanisation ainsi que les débats sur l'agenda pour le développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, ont eu des incidences sur les débats relatifs au financement des forêts. Ils ont également examiné les lacunes concernant les données et d'ordre géographique et thématique s'agissant du financement des forêts ainsi que des moyens de les combler. Ils ont souligné la nécessité d'élargir la base de collecte des données provenant de multiples sources et de déployer des

⁵ Voir <http://www.un.org/esa/forests/adhoc.html>

efforts systématiques à tous les niveaux pour obtenir des données précises, cohérentes et fiables.

57. Les participants ont également débattu des mesures propres à instaurer un environnement plus porteur et à améliorer les activités de renforcement des capacités ainsi que la participation des diverses parties prenantes, dont les gouvernements, le secteur privé et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à la mobilisation d'un financement en faveur des forêts. Les experts ont également exposé plusieurs autres mesures d'ordre politique, institutionnel et législatif en vue d'accroître le financement des forêts à tous les niveaux ainsi que la nécessité de prendre en compte la valeur marchande et non marchande des forêts dans l'élaboration de stratégies de financement des forêts.

58. Les participants ont également examiné diverses possibilités et mesures de mobilisation d'un financement en faveur des forêts aux niveaux national, régional et international. Ils ont souligné le rôle des programmes forestiers nationaux, mécanismes efficaces de mobilisation d'un financement, ainsi que d'autres mesures telles que l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts et la création de fonds nationaux pour les forêts. Aux niveaux régional et international, les experts ont souligné la nécessité de promouvoir la collaboration régionale et intrarégionale relative au financement des forêts, d'augmenter le financement aux fins de la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts et de renforcer les mécanismes actuels de financement des forêts, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, les divers mécanismes établis dans le cadre des Conventions de Rio et des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, telles que la FAO, le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le processus de facilitation.

59. Les participants ont également longuement examiné les avantages et les inconvénients que présenterait la constitution d'un fonds mondial volontaire en vue de financer la gestion durable des forêts. Plusieurs autres suggestions ont également été émises, consistant par exemple à recenser des établissements intermédiaires de courtage pour mobiliser un financement pour les forêts ou à mettre en place une structure « faîtière » pour coordonner les fonds multilatéraux existants concernant les forêts.

60. Sur la base des débats de la deuxième réunion, les coprésidents ont préparé un résumé comportant un ensemble de propositions et d'options en matière de financement des forêts. Les experts participant à la réunion ont adopté un rapport et pris note du résumé des coprésidents, qui figure en annexe au rapport de la réunion (E/CN.18/2013/12).

VII. Le financement des forêts : la voie à suivre

61. La résolution adoptée par le Forum lors de la session extraordinaire de sa neuvième session a établi les bases à partir desquelles entreprendre un plan de travail quadriennal sur le financement des forêts, d'octobre 2009 à avril 2013. Pendant cette période, le Forum a entrepris des activités de fond, jamais réalisées précédemment par un organe, une organisation ou au titre d'une convention, avec l'appui analytique et opérationnel de gouvernements, d'organisations internationales

et régionales et des parties prenantes originaires de pays différents par le niveau de développement et le couvert forestier.

62. Le processus relatif au financement des forêts et les activités menées entre les sessions du Forum ont été l'occasion de tenir des débats pluridisciplinaires associant de multiples parties prenantes et de présenter des apports sur cette question.

63. Le processus de financement des forêts lancé par le Forum a permis aux parties prenantes de mener un dialogue franc et constructif et de s'attacher à fournir une large gamme d'apports et à suggérer des mesures praticables, efficaces et crédibles pour résoudre ce problème. Il a permis de présenter des connaissances et des informations et de démontrer un enthousiasme sans précédent concernant le financement des forêts et a offert au Forum l'occasion unique de prendre une décision historique sur le financement des forêts à sa dixième session.

64. Pour renforcer et mobiliser les ressources destinées aux forêts au niveau national, il faut d'abord améliorer les cadres politiques, législatifs et institutionnels et établir un programme afin d'obtenir la participation des diverses parties prenantes, dont les communautés sylvicoles, les petits propriétaires, la société civile, les populations autochtones et le secteur privé. Dans ce contexte, les stratégies nationales de financement des activités forestières permettent de mobiliser efficacement des ressources financières de toutes provenances et d'appuyer les activités essentielles nécessaires à la gestion durable des forêts. Les stratégies nationales de financement des activités forestières devraient opérer de manière globale et renforcer les relations avec le secteur financier ainsi qu'avec les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie et les autres secteurs concernés.

65. Ces stratégies devraient faire partie intégrante des programmes nationaux relatifs aux forêts et promouvoir la cohésion dans l'application des divers accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national. Des approches coopératives permettraient de catalyser un financement plus efficace pour tous. Elles pourraient consister entre autres à élaborer et à appliquer conjointement des stratégies nationales de financement des forêts, les stratégies nationales de mobilisation des ressources et les cadres en matière d'investissement étant fondés sur la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

66. Un autre moyen efficace de répondre aux besoins en matière de financement des forêts est de constituer des fonds nationaux des forêts et de les incorporer dans les programmes nationaux relatifs aux forêts ainsi que dans les politiques et la législation relatives aux forêts.

67. L'une des recommandations essentielles issues des activités menées entre les sessions consiste à accroître le financement aux fins de la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts. Il est important de noter que l'instrument, s'il n'est pas juridiquement contraignant, est l'unique cadre relatif aux forêts, adopté par la communauté mondiale, qui énonce un ensemble complet de mesures en vue de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt à tous les niveaux.

68. Compte tenu de l'importance des forêts pour la réalisation des objectifs des trois Conventions de Rio, il faudrait envisager d'établir un marqueur en matière de financement des forêts analogue au marqueur de Rio pour ce qui est de l'instrument concernant les forêts et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

69. L'un des défis fondamentaux consiste à combler les lacunes en matière de données : telle est l'une des conclusions essentielles issues des activités relatives au financement des forêts menées pendant quatre ans par le Forum. Ces lacunes en matière de données sont constatées à tous les niveaux et concernent différentes parties prenantes. Il est manifeste qu'il importe de renforcer les données statistiques nationales ainsi que les mécanismes et méthodes de collecte des données sur le financement des forêts, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts.

70. Une coordination plus efficace des efforts menés dans le système des Nations Unies, notamment grâce à des moyens sociaux et techniques novateurs de communication des données, aiderait les pays à accéder à l'information. Les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pourraient jouer un rôle déterminant dans la collecte des données relatives au financement des forêts en désignant des organismes chefs de file qui seraient chargés de recueillir des données spécifiques, conformément à leur mandat. Il est également important que le Partenariat de collaboration sur les forêts produise des données cohérentes et exactes sur le financement des forêts, y compris sur le financement intersectoriel affecté aux forêts.

71. La coordination et la coopération régionales et sous-régionales sont essentielles dans la mobilisation des ressources financières aux fins de la gestion des forêts et doivent être renforcées pour aider les pays à relever les défis en matière de gestion durable des forêts en général et de financement des forêts en particulier.

72. Le secteur privé a un rôle critique dans l'orientation du marché et la mobilisation d'un financement aux fins des forêts, aux niveaux national et international. Pour inciter le secteur privé à accroître le financement affecté aux forêts, il est essentiel de disposer d'un environnement porteur. Pour instaurer un tel environnement, il faut disposer de conditions politiques et réglementaires qui permettent de respecter et de garantir les intérêts des investisseurs et des bénéficiaires (personnes et environnement).

73. Depuis plus de 20 ans, à l'occasion des débats politiques mondiaux, on cherche à déterminer comment mobiliser un financement suffisant aux fins de la gestion durable des forêts. On s'est notamment attaché à recenser les options qui pourraient contribuer à résoudre ce problème au niveau mondial, notamment à renforcer les mécanismes existants de financement des forêts et à constituer un fonds volontaire mondial pour les forêts.

74. Des arguments pour et contre ces deux options ont été présentés mais nombreux sont ceux qui pensent qu'elles ne s'excluent pas mutuellement. Les participants à la neuvième session du Forum en 2011 sont convenus qu'il conviendrait d'examiner toutes les options en matière de mobilisation des ressources aux fins des forêts.

75. Les documents rédigés entre les sessions présentent diverses propositions visant à renforcer les mécanismes existants de financement des forêts et à déterminer les fonctions éventuelles d'un fonds mondial pour les forêts. Un fonds mondial pourrait axer son activité sur les aspects de la gestion durable des forêts qui ne sont pas traités par d'autres conventions et organisations. Il donnerait la priorité aux secteurs thématiques et aux zones géographiques pour lesquels le financement fait le plus cruellement défaut. Ce fonds pourrait également remplir certains critères

préalables en matière de financement en créant un environnement porteur qui attirerait un financement d'autres provenances. Un fonds mondial pourrait définir le rôle que pourraient jouer les fonds nationaux, en complétant les ressources au niveau du pays, pour financer la gestion forestière durable, y compris les fonds forestiers nationaux. Il pourrait également être utile de définir les relations qui pourraient exister entre un tel fonds et par exemple les programmes nationaux des forêts et les stratégies nationales de financement des forêts.

76. Dans l'éventualité où un tel fonds serait créé, il serait important de définir son fonctionnement, son siège, les modalités d'accès aux ressources, quels seraient les critères d'éligibilité, les modalités de collecte et d'accès, les modalités de collaboration avec les mécanismes multilatéraux existants de financement des forêts et la complémentarité entre fonds et mécanismes.

77. Une autre solution consisterait à ce qu'un certain nombre de fonds ciblés complètent les mécanismes existants en matière de financement des forêts pour combler les lacunes et les besoins s'agissant de la gestion durable des forêts. Cette solution, qui nécessiterait de modifier les politiques des établissements et organisations compétents pour inclure des éléments de gestion durable des forêts dans leur activité, pourrait entraîner moins de complications et de doubles emplois.

78. Il n'existe pas une solution unique pour répondre à tous les besoins en matière de financement des forêts. L'ampleur du problème nécessite l'adoption de mesures aux niveaux local, national, régional et mondial et par toutes les parties prenantes. Au niveau mondial, il est important de rechercher un ensemble de mesures et une solution fondée sur la complémentarité et satisfaisante pour toutes les parties. Dans ce contexte, la communauté internationale, si elle doit s'employer à renforcer les mécanismes existants de financement des forêts, peut également envisager de confier à un ou plusieurs fonds la mission de répondre aux besoins et de combler les lacunes en matière de gestion durable des forêts, mission que les mécanismes existants ne remplissent pas encore. Cette solution peut être avantageuse pour tous les pays et toutes les parties prenantes.

VIII. Principales mesures, recommandations et possibilités en matière de financement des forêts

79. Le Forum souhaitera peut-être examiner les recommandations ci-après et prendre des décisions à leur sujet.

80. **Bonne gouvernance :**

Promouvoir des conditions favorables, en particulier des institutions efficaces à tous les niveaux, des cadres juridiques et la participation politique, pour attirer un financement des forêts de toutes provenances et réduire les risques associés aux investissements en :

i) Renforçant la sécurité de l'occupation des sols et les droits sur les ressources dans la législation relative à l'utilisation des sols et à l'héritage, en promouvant l'application de la législation relative aux forêts et en invitant la FAO à continuer à œuvrer aux fins de l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;

ii) Renforçant les mécanismes nationaux de coordination des bailleurs de fonds dans le secteur forestier et en établissant des relations avec les plans nationaux de développement ainsi qu'avec les programmes nationaux relatifs aux forêts et les autres politiques sectorielles;

iii) Renforçant davantage les stratégies de communication pour mieux faire comprendre l'importance des forêts au public.

81. Participation de toutes les parties prenantes et constitution de partenariats :

a) Appuyer les processus, tels que le réseau international des forêts modèles, qui constituent des partenariats, favorisent le dialogue et renforcent les capacités des parties prenantes dans le domaine des forêts, en particulier les femmes et les jeunes, à tous les niveaux, en particulier au niveau local;

b) Inviter les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les bailleurs de fonds à aider les parties prenantes locales dans le domaine des forêts et les petits exploitants à constituer des coopératives, ainsi que les organisations de producteurs forestiers et les groupements analogues pour améliorer l'accès au financement des forêts au moyen de prêts avec garantie mutuelle;

c) Concevoir et appliquer, à l'intention des responsables politiques, des programmes de sensibilisation sur les valeurs économiques, sociales et environnementales des forêts et des arbres hors forêts.

82. Collaboration intersectorielle :

a) Favoriser le partage des connaissances pour améliorer la compréhension et la communication mutuelles entre le secteur forestier, d'autres secteurs et les systèmes financiers institutionnels pour aider à mobiliser un financement en faveur des forêts provenant d'autres secteurs, tels que les bassins versants, les pâturages, l'énergie, l'agriculture et le tourisme, au niveau national;

b) Renforcer la collaboration intersectorielle et interorganisations au niveau national au moyen de cadres politiques, tels que les programmes forestiers nationaux ou leurs équivalents, pour mobiliser davantage de ressources en faveur des forêts, en se fondant, entre autres, sur les données d'expérience du Mécanisme forêts et paysans de la FAO et de son prédécesseur, le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, relatives à la promotion de telles collaborations aux niveaux local et communautaire;

c) Inclure les forêts dans les domaines prioritaires des plans nationaux de développement et recenser les valeurs des produits et services forestiers dans les budgets et les comptes nationaux en recueillant des données, en établissant des indicateurs et en saisissant la valeur monétaire et non monétaire des forêts;

d) Inviter la Banque mondiale et les banques régionales de développement à promouvoir une collaboration intersectorielle et à intégrer des programmes relatifs à la gestion durable des forêts dans leurs activités.

83. Renforcement des capacités :

a) Élaborer des stratégies en vue de répondre aux besoins de renforcement des capacités des pays, et notamment des pays en développement, en particulier

concernant l'accès aux fonds et les activités de suivi et d'application de la loi, l'élaboration et la gestion de données et le développement des partenariats;

b) Inviter les établissements financiers à concevoir des mécanismes de prêts appropriés à l'intention des propriétaires de forêts et des collectivités;

c) Obtenir un financement suffisant aux fins de la recherche, de l'éducation et de la formation.

84. **Les marchés structurés et non structurés et le secteur privé :**

a) Favoriser les partenariats public-privé dans les cas où le financement et les investissements publics peuvent atténuer les risques éventuels pour l'investissement privé et veiller à ce que les capitaux privés soient utilisés de manière responsable sur les plans social et environnemental;

b) Instaurer un climat politique propre à encourager les investissements du secteur privé de manière à créer des marchés pour les produits et services forestiers non marchands;

c) Aider le secteur privé à recenser les lacunes, les obstacles et les possibilités en matière de financement des forêts pour que les investissements privés soient correctement ciblés;

d) Prendre conscience du fait que les marchés informels pour le commerce local des produits forestiers sont une source essentielle de financement et les officialiser, le cas échéant;

e) Examiner des possibilités de financement formel et informel, telles que le microfinancement et les envois de fonds, qui pourraient être acheminées par des organisations de propriétaires de forêts, des coopératives ou des groupes de producteurs, et prendre ainsi conscience de la variété et de l'ampleur du secteur privé.

85. **Options nationales de financement des forêts :**

a) Renforcer la mobilisation d'un financement destiné aux forêts, en particulier dans le cadre de programmes nationaux relatifs aux forêts, en employant une combinaison de méthodes de financement, y compris la création de fonds nationaux pour les forêts, et recenser d'autres possibilités de financement au niveau national;

b) Créer, renforcer et mettre en œuvre des stratégies de financement des forêts qui privilégient une approche intersectorielle s'agissant des aspects environnementaux, sociaux et économiques de la gestion durable des forêts, au niveau des paysages;

c) Élaborer des stratégies nationales de financement des forêts ou leur équivalent, qui regroupent les financements destinés aux forêts, de toutes provenances, de manière participative et compte tenu des relations existant entre les problèmes forestiers et d'autres questions, dont l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, les changements climatiques, l'agriculture, le développement rural, l'énergie, les transports, l'exploitation minière et le tourisme;

d) Favoriser l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts ou de stratégies analogues.

86. Comblent les lacunes concernant les données relatives à la gestion durable des forêts, les données géographiques et les données d'ordre thématique :

a) S'attacher à combler les lacunes en matière de financement des forêts et affecter des ressources adéquates et faire des efforts concertés dans cet objectif, à tous les niveaux;

b) Appuyer un programme d'élaboration des données relatives au financement des forêts au niveau national, en collaboration avec les pouvoirs publics, les processus régionaux, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres secteurs et les banques de développement;

c) Faire de la gestion des connaissances en matière de développement économique des forêts, de financement des forêts et de rentabilité des investissements consacrés à la gestion durable des forêts un processus permanent plutôt que ponctuel, assorti d'engagements de financement, et tirer parti des processus de collecte des données dans d'autres institutions;

d) Aider les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à renforcer les mécanismes de collecte des données et d'accès aux données existants pour combler les lacunes de données en matière de financement et de développement économique des forêts de manière systématique, coordonnée et cohérente, fournir des données constantes et exactes concernant tous les secteurs et inviter les bailleurs de fonds à fournir des ressources aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pour s'acquitter de cette tâche;

e) Utiliser les cadres existants de collecte de données des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, y compris le recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts et le nouveau cadre de collecte des données établi par le Forum, en particulier dans les domaines où les données sont lacunaires, comme par exemple le financement intersectoriel des forêts, où les données quantitatives et qualitatives font défaut;

f) Prier le secrétariat du Forum d'établir une synthèse de toutes les conclusions et recommandations contenues dans les rapports soumis entre les sessions au sujet du financement des forêts, y compris les informations concernant les lacunes relatives aux données, à la géographie et aux thèmes retenus et communiquer cette synthèse aux membres du Forum;

g) Encourager la FAO à développer encore davantage son activité relative au financement public national aux fins de la gestion durable des forêts, dans le cadre des préparatifs du futur programme d'évaluation des ressources forestières mondiales;

h) Inviter l'OCDE à examiner ses définitions relatives aux forêts pour créer de nouvelles catégories de données, de manière à tenir compte du caractère intersectoriel du financement des forêts.

87. Financer la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts :

a) Accroître le financement aux fins de la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts à tous les niveaux et dans toutes stratégies de financement des forêts, pour promouvoir la gestion durable des forêts;

b) Inviter toutes les parties prenantes, dont les bailleurs de fonds et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à aider les pays en développement à mettre en œuvre l'instrument concernant les forêts;

c) Promouvoir une coordination interministérielle en vue de mobiliser un financement aux fins de la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts et de surmonter l'isolement entre ministères;

d) Inviter les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à faire de la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts un élément systématique du programme de travail des divers mécanismes, organismes et initiatives relatifs au financement des forêts;

e) Inviter l'OCDE à établir un mécanisme analogue au marqueur de Rio pour suivre et mesurer les financements affectés à la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts et de ses quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

88. Aide publique au développement :

a) Souligner que, si le financement des forêts incombe essentiellement aux états et doit être autonome à long terme, l'assistance internationale, dont l'aide publique au développement, a un important rôle de catalyseur à jouer en promouvant la gestion durable des forêts dans de nombreux pays;

b) Accorder la priorité aux forêts et aux approches intersectorielles et thématiques pour promouvoir la contribution des forêts au développement économique, environnemental et social;

c) Éviter la dispersion des mécanismes de financement relatifs aux forêts.

89. Coopération régionale :

a) Renforcer la coopération interrégionale et intrarégionale concernant le développement économique et le financement des forêts, concevoir, entre autres, des propositions de financement à l'intention des bailleurs de fonds, étudier des possibilités de développement financier et économique des forêts avec le secteur privé et partager les données d'expérience, les connaissances et les compétences techniques dans ce domaine;

b) Instaurer des partenariats entre les organismes et réseaux économiques régionaux et les banques régionales de développement, telles que la Banque africaine de développement et la Development Bank of Southern Africa.

90. Renforcer les mécanismes multilatéraux de financement concernant les forêts et améliorer l'accès à leurs ressources :

a) Renforcer les mécanismes de financement existants concernant les forêts en améliorant l'accès aux ressources et l'efficacité de ces dernières, en mobilisant des ressources nouvelles et supplémentaires pour répondre aux besoins et combler les lacunes en matière de gestion forestière durable et en consacrant des fonds nouveaux et supplémentaires destinés aux forêts dans le cadre de ces mécanismes; dans ce contexte, inviter les mécanismes à :

i) Modifier les critères de financement du secteur public et rationaliser les méthodes et procédures de financement international pour améliorer l'accès à leurs ressources;

- ii) Promouvoir les synergies entre programmes pour répondre aux besoins de financement et combler les lacunes en matière de mise en œuvre de la gestion forestière durable;
- iii) Consacrer des ressources financières spécifiques et élaborer des programmes afin de combler les lacunes thématiques dans le financement des forêts et de traiter l'ensemble des sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts, exposés dans l'instrument concernant les forêts, de manière à réaliser la pleine potentialité des forêts;
- iv) Aider les pays en développement à établir, à l'intention du Forum, des rapports sur la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts, en affectant des crédits nouveaux et supplémentaires aux mécanismes de financement existants concernant les forêts, dont le Fonds pour l'environnement mondial;
- v) Aider davantage les pays à inventorier et évaluer les ressources forestières pour démontrer que les forêts contribuent au développement économique et sont source de biens et de services d'ordre environnemental et social;
- vi) Aider les pays à recenser et à évaluer la valeur non monétaire des biens et services d'origine sylvicole;
- vii) Aider les pays à relever les défis du financement en développant leur capacité d'accès au financement et mettre en œuvre des stratégies souples et adaptées qui regroupent des financements public, privé et international;
- b) Inviter le Fonds pour l'environnement mondial à :
 - i) Envisager de créer un nouveau domaine d'intervention portant sur la gestion durable de tous les types de forêts, au cours de la prochaine reconstitution des ressources, sur la base de l'examen de son mécanisme incitatif au titre de REDD-plus/gestion durable des forêts et d'autres éléments de ses projets relatifs aux forêts;
 - ii) Comblent les lacunes géographiques en matière de financement des forêts en prêtant une attention particulière aux forêts des zones arides et aux besoins particuliers des pays à faible couvert forestier, des petits États insulaires en développement, des pays d'Afrique et des pays les moins avancés;
- c) Inviter les bailleurs de fonds à fournir des ressources au processus de facilitation pour exécuter les tâches ci-après, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dont la FAO et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :
 - i) Concevoir des modèles de stratégies nationales et régionales de financement des forêts, en collaboration avec les pays et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, à l'intention des pays à faible couvert forestier, des petits États insulaires en développement, des pays d'Afrique et des pays les moins avancés, et aider ces pays à concevoir des projets dans ce domaine;
 - ii) Présenter au Forum, à sa onzième session, des propositions en vue d'améliorer la coordination et la collaboration entre mécanismes de financement concernant les forêts, afin de faciliter l'accès des pays aux fonds;

iii) Comblent les lacunes en matière de développement d'ordre économique et relatives aux forêts qui peuvent avoir une incidence sur le financement des forêts.

91. Nouveaux fonds :

a) Prendre conscience des possibilités de mobiliser un nouveau financement destiné aux forêts, par le biais de fonds, de stratégies et de programmes dans les diverses organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes internationaux et régionaux;

b) Inviter les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention sur la lutte contre la désertification, les banques et programmes de développement régional à inclure des activités relatives au financement de la gestion durable des forêts dans leurs fonds et programmes opérationnels, dont le Fonds vert pour le climat, et le Fonds pour l'adaptation établi au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les programmes analogues de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

c) Inviter les Parties à la Convention sur la diversité biologique à incorporer le financement de la gestion forestière durable dans leurs programmes et stratégies, y compris la stratégie de mobilisation des ressources.

92. Autres possibilités de financement des forêts :

a) Envisager de constituer un fonds volontaire mondial en vue de promouvoir la gestion forestière durable dans les pays en développement et les économies en transition;

b) Étudier d'autres possibilités de mobiliser un financement nouveau et supplémentaire pour les forêts, y compris une structure faitière qui permettrait de regrouper les mécanismes existants de financement relatifs aux forêts et les organismes de courtage ou intermédiaires de divers niveaux, pour faciliter l'accès des pays au financement des forêts.

93. Incorporer systématiquement les forêts dans le processus de prise de décisions relatives au développement :

a) Renforcer l'évaluation de toute la gamme des valeurs sylvicoles, notamment en comptabilisant les ressources naturelles;

b) Incorporer les valeurs sylvicoles plus générales dans la planification du développement, la prise de décisions et les investissements.

94. Les forêts, l'Agenda pour le développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable :

Inviter les pays, agissant par l'intermédiaire de leurs représentants, à incorporer les forêts dans l'Agenda pour le développement pour l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable et à inclure le financement des forêts dans les stratégies de financement du développement durable, en tenant compte du fait que les forêts jouent un rôle vital dans l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence.